



Revue de presse hebdomadaire 06

**LE NIGER A TRAVERS SA PRESSE
DU 8 AU 14 FEVRIER 2010**

SOMMAIRE

INTERNATIONAL

- Burkina Faso
- Assemblée parlementaire de la Francophonie
- Assemblée parlementaire de l'OCI

COOPERATION BILATERALE ET MULTILATERALE

- UNFPA
- Iran
- Italie
- Japon
- BAD

POLITIQUE ET AFFAIRES INTERIEURES

- Présidence
- Gouvernement
- Conseil des ministres du 10 février 2010
- Dialogue inter-nigérien
- CSC
- Opération « mains-propres »

PARTIS POLITIQUES – ASSOCIATIONS - SYNDICATS

- MNSD Nassara
- FDD
- CFDR
- ANDDH

SOCIETE

- Médias

CULTURE ET SPORT

- Lutte traditionnelle

INTERNATIONAL

Burkina Faso

Le Premier ministre nigérien, M. Ali Badjo Gamatié, a été reçu par le Président de la République burkinabé, M. Blaise Compaoré, le 5 février dernier, nous apprend *L'Enquêteur (08/02/10)*. Si la question de la reprise de la médiation n'était pas officiellement à l'ordre du jour, « tout porte à croire, selon le journal, qu'au vu de la situation de blocage que connaît le dialogue inter-nigérien, l'aide du Président du Faso a été sollicitée pour trouver une issue à cette crise politique ».

Assemblée parlementaire de la Francophonie

« L'APF méconnaît l'Assemblée nationale de la 6^{ème} République », annonce *Le Républicain (11/02/10)*. Réunie à N'Djamena (Tchad), le 3 février dernier, le bureau de l'APF a déclaré ne pas reconnaître le Parlement nigérien issu des élections législatives du 20 octobre 2009.

Assemblée parlementaire de l'OCI

M. Seyni Oumarou, Président de l'Assemblée nationale, a conduit une délégation parlementaire à la 6^{ème} session de la Conférence de l'Union des Parlementaires des Etats membres de l'Organisation de la Conférence Islamique (OCI), organisée à Kampala (Ouganda) la semaine dernière, *Sahel Dimanche (12/02/10)*. A l'ordre du jour: le problème palestinien, la création de centres et d'instituts pour la promotion du dialogue interculturel, l'intensification de l'enseignement de la langue arabe dans les Etats islamiques non arabophones, la promotion du rôle de la femme dans le développement de ces Etats, le renforcement des valeurs démocratiques universelles, des droits de l'homme et des droits humanitaires internationaux à la lumière de la législation islamique.

COOPERATION BILATERALE ET MULTILATERALE

UNFPA

Le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNPA), en partenariat avec les coopérations espagnole et luxembourgeoise, a offert au Ministère de la Santé Publique quatre importants lots de matériel d'une valeur de 940 millions de Fcfa, en faveur de la santé maternelle et infantile, *Le Sahel (08/02/10)*. 16 véhicules (dont 8 ambulances, 6 véhicules de supervision et 2 véhicules 4x4), 22 ordinateurs et 14 imprimantes, un échographe et un lot de contraceptifs ont été remis par M. Yacine Diallo, représentant résident de l'UNFPA à la Mme Moussa Fatima, ministre de la Santé Publique.

Iran

« Voyage de Tandja ou du PM en Iran : Pourquoi et comment la mission a avorté », titre *L'Enquêteur (08/02/10)*. Une mission d'experts issus de différents ministères (santé, économie et finances, affaires étrangères et coopération, agriculture, élevage, mines et énergie) a séjourné en Iran il y a quelques temps pour prospecter différents domaines de coopération. Selon le journal, le gouvernement nigérien a subitement fait volte face, alors que les deux pays s'apprêtaient à signer plusieurs accords de coopération. « Cette attitude nigérienne aurait, selon le journal, déplu aux iraniens, qui ont même fait valoir que de tels incidents avaient déjà été enregistrés avec les autorités nigériennes qui, en 2009, auraient décliné l'offre d'une escale technique à Niamey du vice-président iranien en partance pour Accra ».

Italie

- Le Recteur de l'Université Abdou Moumouni de Niamey, le Pr Alassane Yenikoye, et l'ambassadeur d'Italie au Niger, S.Exc. M. Giancarlo Izzo ont inauguré, le 8 février, le laboratoire de production d'azote liquide et d'insémination artificielle, financé par la coopération italienne à hauteur de 91 millions de Fcfa, *Le Sahel (09/02/10)*. Ce nouveau laboratoire est le fruit de la coopération inter-universitaire entre la Faculté d'Agronomie de l'UAM et celle de médecine vétérinaire de l'Université de Turin.

- Le ministre de l'Intérieur, M. Albadé Abouba, et son homologue italien, M. Roberto Rakoni, en visite de travail à Niamey, ont signé, le 9 février, un mémorandum d'entente et un accord de coopération sécuritaire. Il s'agit, selon M. Rakoni, de « renforcer la coopération entre les deux pays contre la criminalité, contre la traite des humains et contre le trafic de drogue », notamment dans le cadre d'une politique de lutte contre l'immigration clandestine, le terrorisme et la criminalité organisée, *Le Sahel (10/02/10)*. Outre ces deux signatures, le ministre italien de l'Intérieur a officiellement remis en faveur des Forces de Défenses et de Sécurité nigériennes, une dizaine de véhicules et un lot de matériel informatique et de matériel de fouille, précise le journal.

Japon

La coopération japonaise a offert cinq salles de classe à l'Ecole Myriam de Nazareth de Niamey, construites pour un coût de 36 millions Fcfa, *Le Sahel (08/02/10)*.

BAD

La ministre de la Santé Publique, Mme Fatima Moussa a inauguré, le week-end dernier, plusieurs infrastructures sanitaires dans la région de Tahoua, financées par la Banque africaine de développement dans le cadre du projet Santé II FAD. La région a bénéficié de 13 CSI, d'un centre régional de transfusion sanguine de la réhabilitation et de l'extension de l'hôpital de district d'Illéla et de la construction de celui de Keita, *Le Sahel (10/02/10)*.

POLITIQUE ET AFFAIRES INTERIEURES

Présidence

- « Dialogue inter-nigérien : sursis pour le gouvernement », titre *Le Canard Déchaîné (08/02/10)*. Le Président Tandja serait en train de réfléchir à une nouvelle équipe gouvernementale. « Le futur gouvernement, rabattu autour d'une quinzaine de portefeuilles ministériels étoffés par une dizaine de Secrétaires d'Etat pourrait être composé avec des transfuges de la CFDR », révèle l'auteur.

- Le Chef de l'Etat a reçu, le 9 février, le ministre italien de l'Intérieur, M. Roberto Akoni, en présence du Premier ministre, M. Ali Badjo Gamatié et du ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de la Décentralisation, M. Albadé Abouba, *Le Sahel (10/02/10)*.

Gouvernement

Ministère de l'Equipement :

M. Moumouni Lamido, ministre de l'Equipement, a officiellement lancé les travaux de bitumage de la route Say- La Tapoa, le 6 février dernier, *Le Sahel (08/02/10)*. D'un coût de 12 milliards de Fcfa, ce tronçon de 92 km sera financé par la Banque Islamique de Développement (43%), le Fonds OPEP pour le développement international (46%) et l'Etat du Niger (11%). « 24 mois, c'est le délai que s'est fixé le gouvernement pour réaliser le rêve longtemps entretenu par les populations du Département de Say et particulièrement celles de la zone du Parc du W », commente le journal.

Ministère de la Justice :

Le ministre de la Justice, Garde des Sceaux, M. Garba Lompo, a officiellement remis, la semaine dernière, à la Cour d'Appel et au tribunal de grande instance de Zinder, 4 véhicules de fonction, pour permettre à ces juridictions « d'être plus opérationnelles », souligne *Le Sahel (08/02/10)*.

Ministère des Transports et de l'Aviation Civile :

Le ministre M. Issa Mazou a remis, le 6 février, 9 nouveaux bus pour assurer le transport des agents de l'Etat sur leurs lieux de travail, dans le cadre de la suspension de la journée continue, *Le Sahel (08/02/10)*. « Cette énième initiative louable du Président de la République, fidèle à son serment de ne travestir, ni trahir l'aspiration du peuple, vise d'une part à soulager les travailleurs nigériens et de l'autre, à leur permettre de s'atteler à leur mission avec le moins de contraintes possibles ».

« 9 bus pour transporter environ 14.000 fonctionnaires ne représentent pas grand chose, ajoutés aux autres catégories des agents de l'Etat », estime *La Roue de l'Histoire (10/02/10)*. La Société de transports urbains du Niger (SOTRUNI), craignant une concurrence déloyale, commencerait à revendiquer, selon le journal, la gestion de ces neufs véhicules « même s'il faut les inscrire, comme d'habitude, dans le volet du Programme spécial ».

Ministère du travail et de la Fonction publique :

« Bientôt un manuel d'évaluation de performance individuelle des agents de l'Etat », annonce *Le Sahel (08/02/10)*.

Ministère de la Communication

M. Moctar Kassoum, ministre de la Communication et Porte-parole du gouvernement a tenu un point de presse, le 7 février, pour affirmer contrairement aux allégations de l'opposition, que les procédures d'attribution des marchés, dans l'affaire des classes préfabriquées, « ont respecté toutes les règles en la matière », titre *Le Sahel (08/02/10)*. Selon le ministre, les critiques négatives de l'opposition montrent à quel point celle-ci est « contre la diversification de nos partenaires, surtout quand il s'agit de la Chine ». Le ministre ajoute que les leaders de l'opposition « en veulent aux autorités de la 6^{ème} République et à toutes les autorités qui ont rompu leur coopération avec Taïwan ». « L'Etat du Niger souverain [...] est libre de choisir ses partenaires. Il n'appartient pas à des opposants de choisir ou d'imposer un partenaire au gouvernement ». Revenant ensuite sur les agitations sociales provoquées par les syndicats relatives à l'annulation de la journée continue, le ministre admet un manque de concertation avec les partenaires sociaux, justifiant qu' « il est préférable quand il y a des décisions, dans la démarche de concertation et de participation, d'impliquer les acteurs concernés. Mais, a-t-il noté, la concertation se fait avec des acteurs sincères et qui font de la revendication sociale et de la défense des intérêts matériels et moraux, leur seule ligne de conduite, voire leur conscience. Malheureusement, cela n'est par leur philosophie », a-t-il déploré. Finalement, pour le ministre, « tous ces agissements relèvent d'une tentative de torpillage politique du dialogue politique en cours ».

Primature

Le Premier ministre, M. Ali Badjo Gamatié, a quitté Niamey, le 12 février, chargé d'une mission par le Chef de L'Etat, M. Mamadou Tandja, au Libéria, au Sénégal et au Mali, *Sahel Dimanche (12/02/10)*.

Conseil des ministres du 10 février 2010

- **Ministère de l'Economie et des Finances :**

Adoption du projet de loi de règlement du budget 2007, arrêté en recettes et en dépenses à un montant de 498.432.138.000 Fcfa. L'exécution du budget s'est soldée par un excédent de 27.48 milliards de Fcfa, le taux de réalisation des recettes atteignant 90,21% contre 85,15% pour celui des dépenses.

- **Ministère de l'Urbanisme et de l'habitat :**

Adoption du projet de loi réglementant la profession de géomètre expert et instituant l'Ordre des géomètres experts du Niger.

- **Ministère de la Culture, des Arts et Loisirs, chargé de l'entrepreneuriat artistique :**

Adoption du projet de loi portant sur les droits d'auteur, droits voisins et les expressions du patrimoine culturel traditionnel.

- **Ministère des Mines et de l'Energie :**

Adoption du projet de loi déclarant d'utilité publique le système de transport intérieur des hydrocarbures par canalisation pipeline (Agadem - Raffinerie de Zinder).

- **Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la normalisation :**

Adoption des projets de lois accordant le bénéfice des avantages du Code des investissements au titre des programmes d'Extension, de Modernisation, de Renouvellement ou de diversification à « la Société nigérienne de transformation alimentaire » de Niamey et à la société « ORIBA ».

- **Ministère de la Défense nationale :**

Adoption du projet de décret fixant le montant du pécule des militaires du rang servant pendant la durée légale. Le pécule des soldats effectuant, pendant deux ans, leur service national, passera de 2.870 Fcfa par mois à 10.000 Fcfa par mois, *Le Sahel (11/02/10)*.

Dialogue inter-nigérien

- « Médiateur : mission terminée ? », titre *Le Canard Libéré (08/02/10)*. Selon le journal, « l'absence d'impact visible de l'isolement diplomatique », « le paiement à terme échu des salaires » et « l'absence d'agitation politique » sont autant de facteurs qui laissent penser que « Tandja Mamadou n'a véritablement pas de raisons de reculer ».

- « Nouvelles propositions du médiateur de la CEDEAO : pour qui roule Abdul Salami ? », s'interroge *Le Canard Déchaîné (08/02/10)*. Selon certains membres de la CFDR, ces nouvelles propositions seraient « renversantes ». Premièrement, il propose une période intérimaire dont la durée sera déterminée par le dialogue, en lieu et place d'une transition démocratique. Il réaffirme son idée d'octroyer 47 places à la CFDR au Parlement, ce qui selon M. Abdou Labo (CDS) est absurde puisque au total, les députés PNDS, CDS, ANDP et Hamistes représentaient 70 sièges. La CFDR réclame donc, à partir de maintenant, la reconnaissance formelle de la violation de la Constitution de la 5^{ème} République, affirmant qu'elle ne cherche pas à accéder au pouvoir mais à faire reconnaître les principes démocratiques qui l'animent.

- *Le Courrier (10/02/10)* publie dans son intégralité le « Projet d'Accord sur la transition politique du Niger proposé par le Médiateur de la CEDEAO ». Selon le journal, « il ne manquera pas, dans les deux camps, de personnes pour jeter des peaux de bananes sur le chemin de la réconciliation nationale », même si du côté de la CFDR, le chef de délégation, l'ancien Premier ministre M. Aboubacar Cissé aurait déclaré ce projet de transition « acceptable ».

Principaux points du projet de transition soumis par le médiateur de la CEDEAO :

- La mise en place d'un gouvernement de réconciliation nationale, dont la durée sera déterminée par les parties.
- Les organes de transition : Présidence de la République ; Premier ministre et gouvernement ; Assemblée nationale ; Cour Constitutionnelle ; CENI ; CSC ; CNDP.
- Le maintien de M. Mamadou Tandja, Chef de l'Etat et des Armées, à la présidence de la République, garant de l'indépendance nationale et de l'intégrité du territoire, ainsi que du respect des engagements internationaux. Le Président devra définir, d'un commun accord avec le Premier ministre, de la politique de la Nation. Il entérinera par décret toutes les nominations proposées par le dialogue et nommera par décret aux hautes fonctions militaires. Il sera chargé d'accréditer les ambassadeurs, signera les décrets et ordonnances adoptés en Conseil des ministres et promulguera les lois dans un délai de 15 jours. Il sera chargé de ratifier également les traités et conventions internationales.
- L'empêchement du Président de la République sera, le cas échéant, constaté par la Cour Constitutionnelle sur demande du Conseil National de Dialogue Politique.
- Le Premier ministre sera choisi par la CFDR et nommé par consensus par le dialogue. Il sera garant du maintien de l'ordre et de la sécurité publique et négociera les traités et conventions internationales, conformément aux orientations de la politique nationale.
- Chaque mouvance (CFDR et MPRR) sera représentée dans le gouvernement, ainsi que des acteurs de la société civile.
- Le gouvernement sera chargé de mettre en œuvre un calendrier électoral devant conduire à la fin de la transition politique.
- L'empêchement du Premier ministre sera également constaté, le cas échéant, par la Cour Constitutionnelle et sur demande du CNDP.

- Le nombre de siège à l'Assemblée nationale sera porté de 113 à 160, afin d'assurer la représentation de la CFDR. Le Parlement votera les lois et autorisera la ratification des traités et conventions internationales.
- La Cour Constitutionnelle sera composée de 7 membres choisis de façon consensuelle par le Dialogue et dirigée par un Président désigné par consensus. Elle sera compétente pour connaître des actes relatifs à la gestion de l'Etat et des contentieux électoraux durant la transition. Elle interprètera les présentes dispositions et les lois adoptées au cours de la Transition et validera tous les scrutins proclamés par la CENI.
- La Commission Electorale Nationale Indépendante comprendra 11 membres désignés par consensus. Le président de la CENI sera élu par ses pairs.
- La Composition et le fonctionnement du Conseil Supérieur de la Communication seront déterminés par consensus. Il veillera à l'indépendance de la presse électronique, audio-visuelle et écrite durant la Transition. Il veillera à l'accès équitable et effectif des citoyens, des partis politiques et des associations aux médias publics et privés.
- Le Conseil National de Dialogue Politique (CNDP) comprendra les représentants de tous les partis politiques légalement reconnus ainsi que les délégués de la société civile (femmes, jeunes, associations religieuses, syndicats). Il contrôlera la mise en œuvre des décisions prises par le dialogue et pourra recommander à l'Assemblée nationale de révoquer le Premier ministre.
- La Conférence Constitutionnelle sera composée de toutes les forces vives et couches sociales du Niger. Chargée d'élaborer et de soumettre au référendum le nouveau projet de constitution, elle élaborera également un projet de nouveau code électoral qui sera soumis à l'approbation de l'Assemblée nationale et du gouvernement, en s'appuyant sur un comité d'experts mis à sa disposition par le dialogue.
- Un comité international de suivi sera créé et se composera des représentants de la CEDEAO, du médiateur de la CEDEAO, de l'Union Africaine, de l'ONU et de la Communauté internationale. En cas de litige sur la mise en œuvre des accords, le Comité international pourra être saisi par le CNDP et la Cour Constitutionnelle pour arbitrage.
- « Les présentes dispositions constituent la loi fondamentale pour le Niger pendant la Transition ».

- A l'issue de la dernière phase des négociation, le MDRR demande que débat soit fait, devant la presse et le médiateur, sur la question de la légalité et la légitimité de la 6^{ème} République, révèle ***L'Actualité (10/02/10)***. Pour le journal et l'opposition, un tel débat est maintenant « sans objet ». La CFDR, qui préfère se pencher exclusivement sur les propositions du médiateur, accepte le débat, à condition que les échanges soient retransmis en direct sur tous les médias publics.

- Selon ***La Roue de l'Histoire (10/02/10)***, la proposition de sortie de crise avancée par le médiateur « est perçue par les autorités de Niamey comme un affront et même un parti pris de la facilitation de la CEDEAO ». Le dialogue inter-nigérien a ainsi pris fin le mercredi 10 février, tard dans la soirée, chacun des deux camps « ayant l'impression d'avoir gagné la partie ». Le Général Abdoul Salami Abubakar a quant à lui indiqué avoir pris « bonne note des arguments de chacune des deux parties » et transmettra son rapport tel que prévu, au prochain Sommet des Chefs d'Etats de la CEDEAO. Pour l'auteur, « il est fort à craindre que le dialogue inter-nigérien se transforme en un cycle long de rencontres répétitives et infructueuses qui ouvrirait la porte à une multitude de médiations ».

- Pour ***Opinions Mag (11/02/10)***, si à première vue, les propositions du médiateur sont séduisantes, « à l'analyse, elles ne sont en réalité qu'un miroir aux alouettes et apparaissent plus, dans leur mise en pratique, comme des difficultés futures que comme de réelles solutions de sortie de crise ». Pour l'auteur, « ces négociations sont un leurre » et jouent en faveur de Mamadou Tandja en ce qu'elles lui permettent de gagner du temps. « L'école de Gbagbo trouve déjà un adepte en la personne de Tandja », poursuit le journal, selon lequel mieux aurait valu « privilégier d'abord des sanctions très dures » qui auraient pu dissuader M. Tandja Mamadou de poursuivre son entreprise.

- A l'approche du Sommet, prévu pour se tenir le 16 février prochain, **Le Républicain (11/02/10)** rapporte que M. Jonathan (qui assure l'intérim du Président Yar Adua), serait « farouchement opposé au changement de Constitution de Tandja ».

CSC

Le Conseil Supérieur de la Communication, sur recommandations du Conseil supérieur de presse, « propose des avertissements au journal *Le Canard Déchaîné*, à la télévision *Dounia* et à la radio *Anfani*, titre **Le Sahel (10/02/10)**. L'institution, par ailleurs, a vivement déploré « l'utilisation de techniques de dramatisation » par les journaux *L'Événement* et *L'Actualité* pour illustrer leurs articles sur la crise alimentaire. La télévision *Dounia* écope également d'un avertissement pour avoir diffusé un débat, animé par le directeur de publication de *La Roue de l'Histoire*, dans lequel les participants ont librement accusé certaines personnalités de haut niveau de l'Etat de n'être « pas sérieux, escrocs et mafieux », précise le journal. Pour conclure, le CSC et le Conseil de presse ont décidé de suspendre, pendant trois mois, les cartes de presse de trois journalistes, directeurs de publication du journal *Opinions*, *Le Canard Déchaîné* et *La Roue de l'Histoire*.

Opération « mains-propres »

« Que sont devenues les affaires MEBA, Admiral, PSOS et LAP, Zeinab, Pèlerinage, permis miniers, Or de Samira... », s'interroge **L'Événement (09/02/10)**. Selon le journal, le pouvoir miserait sur la lutte contre la corruption et l'enrichissement illicite pour renflouer les caisses de l'Etat. Pourtant, souligne le journal, « la plupart des mis en cause sont aujourd'hui les acteurs de la refondation ».

PARTIS POLITIQUES – ASSOCIATIONS - SYNDICATS

MNSD-Nassara

- « Et si la Cour d'Appel donnait raison à Hama ? », s'interroge **Le Canard Libéré (08/02/10)**. En première instance, le tribunal avait maintenu M. Hama Amadou et M. Salah Habi, à l'époque Secrétaire général, à la tête du parti. C'est au cours de ce mois que se tiendra l'audience d'appel, peu de temps avant le 6^{ème} Congrès ordinaire du parti prévu pour le courant du mois de mars.

- « Le gouvernement et le parti politique de Seyni Oumarou continuent à être désavoués par la justice », titre **Le Courrier (02/02/10)**. Le maire de la Commune II de Niamey vient de gagner son procès pour destitution abusive, révèle l'auteur.

FDD

- Le front pour la Défense de la Démocratie, dans une déclaration rendue publique le 6 février, met en cause le Chef de l'Etat, sa famille et deux ministres dans l'affaire dite « des classes pré-fabriquées », **La Griffes (08/02/10)**. Premièrement, le marché de plus de 7 milliards de Fcfa aurait été passé par entente directe, au mois de novembre 2008 entre le gouvernement du Niger et la société chinoise *Poly Technologie Inc*, pour l'installation de 720 classes préfabriquées. Le FDD rappelle dans sa déclaration, que les seuls marchés pouvant être passés par entente directe concernent, selon l'article 42 du code des marchés publics, les fournitures et les services militaires requérant le secret. Ainsi, selon le FDD, ce marché représente « l'une des plus scabreuses affaires qui sont à la base de M. Mamadou Tandja de rester au pouvoir par la force afin de permettre à sa famille de poursuivre son business lucratif. ». « Ce marché, poursuit la déclaration, conclu avec une société chinoise implique des membres de sa famille, dont les relations d'affaires en Chine sont un secret de Polichinelle. Sans une telle connivence, personne n'aurait jamais pu imaginer cette opération. Le caractère frauduleux et criminel est tellement évident qu'il comporte, en son article 13, une convention de confidentialité. Pour un marché public, c'est pour le moins inédit ! ». Le FDD dénonce ainsi cette opération sans laquelle 1475 auraient pu être construites au Niger en matériaux définitifs. Le FDD accuse par ailleurs les ministres de l'Education nationale et l'Economie et des Finances « pour avoir approuvé ce marché dont il connaît le caractère irrégulier au plan juridique et ruineux au plan économique ». Le FDD demande enfin que soit diligenté un audit indépendant du dossier.

Les représentants de la société chinoise répondant à la déclaration, ont pour leur part déclaré que le montant du contrat pour les 720 classes s'élève à 11.250.000 euros, chacune des classes coûtant 15.625 euros, au lieu des 4.600 euros annoncés par le journal *Opinions* il y a quelques semaines. Dans le prix seraient inclus les matériaux des classes, leur transport, les frais de stockage et de distribution aux 192 écoles concernées ; mais aussi la sous-traitance par le biais de plus de 400 personnes nigériennes engagées pendant plus de 6 mois pour construire des longrines en béton, les plates-formes cimentées et le montage des classes.

CFDR

Les leaders de la CFDR se seraient retrouvés la semaine dernière à Ouagadougou, pour mettre en place de nouvelles stratégies de lutte devant la position figée de leurs adversaires dans le processus de négociations, *L'Événement (09/02/10)*.

ANDDH

L'Association Nigérienne pour la Défense des Droits de l'Homme (ANDDH), en partenariat avec la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH), a rendu publique, le 11 février, son rapport intitulé « Niger : La Démocratie confisquée », proposant une synthèse des conditions du déroulement des élections du 4 août et du 20 octobre 2009. L'association, après avoir effectué une enquête dans les différentes régions du pays, a relevé plusieurs irrégularités dans le déroulement des scrutins référendaire et législatif. Concernant le référendum du 4 août 2009, l'étude révèle : « (i) des arrestations arbitraires de défenseurs des droits de l'Homme et de membres de partis politiques de l'opposition; (ii) une implication massive et illégale des autorités administratives et coutumières pour appeler la population à voter « Oui » ; (iii) l'achat de vote; (iv) des menaces à l'encontre des chefs traditionnels qui ne battraient pas campagne pour le « OUI » ; (v) le vote de mineurs et le vote massif par témoignage; (vi) l'absence dans certains bureaux de bulletins « Non » ; (vii) des votes multiples sans carte d'identité, etc. Les élections législatives auraient, quant à elles, été émaillées des irrégularités suivantes : (i) le non-respect de la date de clôture de la campagne électorale ; (ii) l'usage des moyens de l'État à des fins de campagne ; (iii) l'implication des chefs traditionnels dans la campagne ; (iv) l'ouverture et la fermeture des bureaux de vote en dehors des heures légales; (v) l'inobservation des procédures du code électoral; (vi) des dépouillements à huis clos ou en dehors des bureaux de vote; (vii) l'absence de scrutateurs lors du dépouillement, etc. ».

SOCIETE

Médias

Dans le cadre de l'organisation des états généraux de la presse qui se tiendront du 25 au 27 février prochain, le comité préparatoire a remis au Ministre de la Communication un avant projet de loi, relatif à la dépenalisation des délits de presse, *Sahel Dimanche (12/02/10)*. « Nous voulons que la presse soit réellement indépendante, a déclaré M. Kassoum Moctar, Ministre de la Communication et porte-parole du gouvernement, à la fois vis-à-vis des pouvoirs publics, mais aussi des autres forces politiques et privées ».

CULTURE ET SPORT

Lutte traditionnelle

La 31^{ème} édition du Championnat national de lutte traditionnelle a commencé le 12 février à Zinder, *Sahel Dimanche (12/02/10)*.